

Mémoire présenté à la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse

## **Il faut revoir de fond en comble les services de protection de la jeunesse en misant sur les jeunes et leurs parents**

***Les comités des usagers et de résidents en CPEJ doivent être mis à contribution, ils ont l'expérience du terrain.***

Montréal, 12 décembre 2019 – L'Alliance des comités des usagers des centres jeunesse du Québec et le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU), qui représente l'ensemble des usagers du réseau québécois de la santé et des services sociaux dont, particulièrement, les usagers vivant des situations de grande vulnérabilité comme les jeunes et leurs proches, ont soumis conjointement aujourd'hui un mémoire à la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse présidée par M<sup>me</sup> Régine Laurent.

D'entrée de jeu, l'Alliance et le RPCU ont salué l'immense travail réalisé par les intervenants qui s'impliquent corps et âme pour le bien-être de notre jeunesse québécoise et de leurs parents vivant certaines difficultés.

Le mémoire présenté est structuré selon les grandes étapes que vit un jeune en CPEJ, de même que ses parents, de l'évaluation jusqu'à la sortie. Pour chaque étape, le mémoire fait état des lacunes et des problématiques identifiées par les comités membres de l'Alliance, lesquels ont une expérience terrain.

« On y constate une perte de sens, une perte de confiance chez les jeunes usagers et leurs parents envers le réseau et envers les intervenants. C'est aussi la perception générale qu'en a la population québécoise à la suite du décès d'une fillette de Granby qui a suscité une prise de conscience collective des jeunes en détresse et des difficultés à répondre aux besoins. Il y a des remises en question, des réponses attendues et des nouvelles façons de faire à mettre en place », a déclaré M<sup>me</sup> Patricia M Gagné, directrice générale du RPCU. « Il faut revoir toute la trajectoire des services, étape par étape, comprendre ce qui ne fonctionne pas et mettre tout en œuvre pour y remédier en plaçant le jeune usager et ses parents au centre des préoccupations ».

« Les conditions sont difficiles, l'instabilité du personnel est un problème qui a une incidence sur la continuité de l'intervention et sur la communication entre toutes les parties concernées. Les équipes en place sont à bout de souffle, les jeunes diplômés qui deviennent intervenants dans les différents programmes concernés sont impliqués dans des dossiers cliniques complexes pour lesquels ils ont davantage besoin de soutien professionnel et de supervision », a affirmé M<sup>me</sup> Josée Dansereau, présidente de l'Alliance.

L'Alliance et le RPCU proposent notamment de :

- accroître les ressources financières et humaines dans les centres de protection de l'enfance et de la jeunesse;
- raccourcir les délais quant à la judiciarisation des dossiers, offrir un meilleur accompagnement aux parties et un plus grand soutien aux parents qui n'ont pas accès à l'aide juridique;
- créer un meilleur climat de collaboration lors de la transmission des rapports aux jeunes et aux parents en incluant la reconnaissance de leurs forces respectives, de façon à ce que les intervenants aient une vue d'ensemble de la situation;
- fournir aux jeunes et aux parents les explications pertinentes au bon moment pour diminuer leur niveau d'inquiétude et pour susciter une plus grande implication de leur part dans la démarche, et ce, durant toute la trajectoire de service;
- préciser les objectifs et les attentes envers les parents et les enfants tout au long du processus;
- donner aux parents les moyens d'exercer pleinement leur rôle et de pouvoir le faire aussi lors du placement de l'enfant;
- favoriser une plus grande place aux jeunes et à leurs parents en développant une approche fondée sur l'usager partenaire, dans ce cas-ci le jeune et les parents.

Les jeunes et les parents qui sont en difficulté vivent une situation de vulnérabilité. Ce sont des usagers qui, comme l'ensemble des usagers du Québec, ont droit tout autant à des services de qualité et de proximité.

« La finalité des services de santé et des services sociaux est la personne qui les requiert, soit l'usager, et cela exige les ressources nécessaires. Nous souhaitons que nos comités des usagers et de résidents en CPEJ, qui sont des acteurs concernés, puissent contribuer pleinement et activement à la défense des droits des jeunes et de leurs parents. Nous remercions l'Alliance de son soutien », a conclu M. Claude Ménard, président du RPCU.

### **À propos de l'Alliance**

L'Alliance des comités des usagers des centres jeunesse du Québec est composée de 12 comités actifs, chacun étant rattaché à un CISSS ou un CIUSSS. Au même titre que les autres comités des usagers, ceux en centres de protection de l'enfance et de la jeunesse œuvrent à la défense, à la protection et au respect des droits des usagers dans leur milieu et auprès de leur clientèle. Ils sont également des agents de consultation et de collaboration avec les diverses instances et les intervenants des établissements, principalement les directions de la protection de la jeunesse et du programme jeunesse. Les 12 comités jeunesse de l'Alliance sont membres du RPCU.

## **À propos du RPCU**

Fondé en 2004, le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU) du réseau de la santé et des services sociaux regroupe la majorité des comités des usagers et de résidents du Québec. Il offre aux membres des comités un soutien quotidien et des formations en vue de mieux exercer leurs fonctions prévues par la loi.

Le mémoire présenté à la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse est disponible sur le site Web du RPCU à l'adresse suivante :

[http://www.rpcu.qc.ca/pdf/memoires/memoire\\_commission\\_laurent\\_vF.pdf](http://www.rpcu.qc.ca/pdf/memoires/memoire_commission_laurent_vF.pdf)

– 30 –

Source : RPCU, 514 436-3744